



AR PREFECTURE

016-200054047-20200622-2020\_06\_22\_07A-DE  
Reçu le 26/06/2020

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'Opération Rue des Arts 2020
- **FIXE** à 50€ par mois le montant de la participation financière de chaque artisan
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire :
  - A solliciter toutes les aides financières disponibles pour la réalisation de cet événement,
  - A signer les conventions de loyers d'occupation précaire des locaux auprès des propriétaires aux montants proposés ci-dessus,
  - A signer les conventions de mise à disposition des locaux auprès des professionnels des métiers d'arts.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

